

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION DE St SAVIN

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : Montées de démonstration automobile de Saint Savin (38300)
Date de la manifestation : 05 juillet 2025
Organisateur administratif : ASA DAUPHINOISE 0507
Organisateur technique : Racing Team Esplanade.....
Lieu de la manifestation : Saint Savin (38300)

Visa Ligue n° R28 délivré le 25/03/2025 et permis d'organisation FFSA n° 338 délivré le 25/04/2025

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : FABRE Thierry Licence 86560
- Chef de poste à l'arrivée : ANNEQUIN André Licence 3603
- Commissaire technique : BACHASSE Benjamin Licence 207620
- Médecin : Dr BRUSSIAUD

HORAIRES

Ouverture des engagements par courrier le samedi 07 juin 2025 .

Clôture des engagements le 05 JUILLET à 13 heures.

Publication de la liste des engagés le 05 à 13H30.

Accueil des participants le 05 juillet de 10H00 à 13H00

Vérifications administratives le 05 juillet de 10H00 à 13H00

Vérifications techniques le 05 juillet de 10H15 à 13H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 05 juillet à 13H30

Briefing des concurrents le 05 juillet à 13H45 Place du marché

Montées de démonstration le 05 juillet de 14H00 à 18H30

VERIFICATIONS

Les participants conducteurs et passager devront présenter :

- **Les titres de participation (TPRLR) pourront être délivrés sur place lors des vérifications administratives ou pris en ligne sur site de la FFSA**
- Licence pratiquant, permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

Les engagements seront reçus à partir du samedi 07 juin par courrier à l'adresse suivante :
Racing Team Esplanade 99 Rue de la Libération Bourgoin-Jallieu 38300
Ou par mail : contact.rte38@gmail.com

Les droits d'engagement sont fixés à 60 € par le Racing Team Esplanade

Plus selon réglementation obligatoire

Titre de participation FFSA (TPRLR) Titre Participation Roulage Libre Route (sans examen médical)

Cout : **23 euro** si pris en ligne sur site FFSA
 30 euro si pris lors des vérifications administratives

Droits engagements : 60 € pour les concurrents titulaires d'une licence pratiquant FFSA.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement par chèque ou virement sur RIB transmis par l'organisation.

Les pilotes régulièrement engagés pour la course de cote de St SAVIN du 06 juillet 2025 NE SONT PAS ADMIS ni en conducteurs ni en tant qu'équipier sur la montée de démonstration.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 60 maximum, si moins de 40 participants la manifestation sera annulée.

Les voitures admises et équipements de sécurité des participants devront être conforme au règlement standard des montées de démonstration FFSA article 4, catégorie 1 et 2 uniquement.

MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURE

PARCOURS

Départ : D 143C Montée de Demptezieu

Arrivée : D 143C

Pente moyenne : 8,91%

Longueur du parcours : 1200 M

Nombre de postes de commissaires : 6

Nombre de commissaires : 10

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

ARTICLE 6.

A l'issue de la journée les participants seront conviés au pot de l'amitié offert par le Racing Team Esplanade.